

Nom du produit : Herbicide Avenza™

Herbicide Avenza™ est une combinaison des produits suivants:

Herbicide Avenza™ A, PCPA: 33455 Herbicide Avenza™ B, PCPA: 33278

Les étiquettes des spécimens sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



Herbicide Avenza™ A

GROUPE 2 4 HERBICIDES

Pour la suppression ou la répression de les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver et d'orge de printemps

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVÉRE DE LA PAIX) SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF:

florasulam 5 g/L fluroxypyr 100 g/L

(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0002% comme agents de conservation Suspension

Nº D'HOMOLOGATION 33455 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET: 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street SW Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement, Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DU PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.
- Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenant Recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Avenza A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver et d'orge de printemps. L'herbicide Avenza A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Avenza A tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Avenza A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Avenza A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Avenza A est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Avenza A ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Avenza A peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs communs (*Phaseolus vulgaris*), en féverole à petits grains, en lin, en lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en avoine, en pois, en pommes de terre ((à l'exception des pommes de terre de semence), en soja, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

- 1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- 2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- 3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- 4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- 5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agitater et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Cultures

Blé de printemps, blé d'hiver et orge de printemps

Taux d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Avenza A à raison de 1,0 L/ha dans au moins 50 L d'eau par hectare pour couvrir entièrement les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active du stade 2 feuilles développées jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- 1. Délai pour la récolte ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
- 2. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE AVENZA A

Les mélanges en réservoir avec l'herbicide Avenza A permettent de supprimer un nombre additionnel de mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Avenza A et sur les étiquettes des produits d'association.

Instructions pour le mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
- 2. Commencer l'agitation
- 3. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Avenza A et poursuivre l'agitation
- 4. Ajouter MCPA ester ou 2,4-D ester ensuite et continuer à agiter
- 5. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Avenza B et poursuivre l'agitation
- 6. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise

Note: Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

Mauvaises Herbes Supprimées ou Réprimées par L'herbicide Avenza A à 1,0 L/ha plus L'herbicide Avenza B à 1,2 L/ha

Mauvaises herbes réprimées

échinochloa pied-de-cog+ sétaire verte et glauque * avoine spontanée *

graines de l'alpiste des Canaries spontanée *

millet, panic* folle avoine*

*1 à 6 feuilles, avant la 4ème talle

Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron ****

stellaire moyenne

saponnaire des vaches

pissenlit, semis, rosettes et rosettes hivernées (jusqu'à 25 cm de diamètre)(parties aériennes)

kochia à balais**

crépis des toits, jusqu'à la rosette tardive

bourse-à-pasteur

renouée

tabouret des champs

laiteron des champs**** (parties aériennes)

canola spontanée ***

lin spontané renouée liseron moutarde sauvage

Mauvaises Herbes Réprimées

chardon des champs

laiteron potager

ortie royale

érodium cicutaire (1-8 feuilles)

amarante à racine rouge

Mélanges En Réservoir L'herbicide Avenza A à 1 L/ha + L'herbicide Avenza B à 1,2 L/ha

Produit d'association	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
MCPA Ester 600	460 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)
	580 à 900 mL/ha (350 à 540 g e.a./ha)	Au-dessus des mauvaises herbes plus : Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Plantain Sagesse-des-chirurgiens † Moutardes (sauf des chiens et tanaisie) Laitue scariole Herbe à poux

^{**} y compris les biotypes résistants à l'ALS et au glyphosate

^{***} comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield

^{****} y compris les biotypes résistants du groupe 2

^{****} les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

		Soude roulante † Vesce Radis sauvage Tournesol sauvage (annuel)	
	580 mL/ha (350 g e.a./ha)	Neslie paniculée Chardon des champs (parties aériennes)	
2,4-D ester 700	425 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)	

^{*}y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

[†] Utiliser la dose supérieure de la gamme

Produit d'association fongicide	Taux (produit/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Tilt 250 E ou	Consulter l'étiquette du fongicide	Consulter l'étiquette du fongicide pour
Stratego 250 EC	pour les taux de fongicide.	les maladies supprimées.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel ne requiert pas de zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des habitats suivants :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeaur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1m	plus de 1m	moins de 1m	plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé d'hiver, orge de printemps	1	0	1	1	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Avenza A contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Avenza A et à d'autres herbicides du groupe 2 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Avenza A ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées
Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

022723

Code de l'étiquette: CN-33455-005-F

Remplace: CN-33455-004-F



Avenza™ B

Herbicide

GROUPE 1 HERBICIDE

VENTE AUTORISÉE POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

Herbicide de postlevée pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun dans le blé de printemps, le blé d'hiver et l'orge.

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Pinoxadène 50 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 12,5 g/L comme phytoprotecteur

Concentré Émulsifiable

AVERTISSEMENT: IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

Nº D'HOMOLOGATION: 33278 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215-2nd Street SW Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Irrite gravement la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
- Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des bottes résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter des lunettes de protection ou un écran facial et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.
- Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre à la lettre les directives figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.
- Ne pas retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation, des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'herbicide Avenza B™ contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. Si le produit est gelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT:

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide Avenza B est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun dans les champs de blé de printemps, le blé d'hiver et d'orge des provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique et de l'est du Canada.

L'herbicide Avenza B est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : blé de printemps, blé d'hiver et orge

L'herbicide Avenza B peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps, le blé d'hiver et d'orge.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

Observer un intervalle minimal de 60 jours après le traitement avant la récolte de grain et de paille et de 30 jours après le traitement pour la récolte de foin. Attendre au moins 7 jours avant de laisser paître des animaux dans des champs traités avec l'herbicide Avenza B.

Ne pas appliquer sur des cultures autres que le blé de printemps, le blé d'hiver ou l'orge, car celles-ci seront endommagées. Ne pas laisser le brouillard dériver vers des champs adjacents ensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps, le blé d'hiver ou l'orge. Ne pas traiter le blé de printemps, le blé d'hiver ou l'orge cultivé en contre-ensemencement avec du fourrage. Ne pas appliquer l'herbicide Avenza B sur des cultures extrêmement vulnérables comme l'avoine cultivée, le millet commun, le millet rouge, le millet à couronne ou les graines de l'alpiste des Canaries.

Application avec pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant de procéder au traitement. Les caractéristiques et conditions qui peuvent favoriser le ruissellement sont, entre autres, une forte pluie, une pente modérée ou forte, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés ou de texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative (zone tampon) entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Zones tampons:

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent n'exigent pas de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la bordure la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection : des habitats terrestres
Pulvérisateur de grande culture	Blé de printemps, le blé d'hiver et orge	1
Aérienne (avion ou hélicoptère)		25

^{*}Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange. Appliquer en utilisant la classe (ASAE) de gouttelettes la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Aucune culture ne peut être ensemencée au cours d'une même année dans les champs traités avec l'herbicide Avenza B. Toutefois, il n'existe aucune restriction concernant la rotation des cultures pour l'année suivant l'application de l'herbicide Avenza B.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-decoq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontané et millet commun.

Les graminées vivaces telles que le chiendent ne seront pas supprimées.

MOMENT DU TRAITEMENT:

CULTURE/MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE* (ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DE PRINTEMPS BLÉ D'HIVER ORGE	Stade 1 feuille jusqu'au stade de la feuille étendard
	(11, 20 à 37)
FOLLE AVOINE	Stades 1 à 6 feuilles, avant la 4e talle
SÉTAIRES VERTE et GLAUQUE	·
ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	(11, 20 à 16, 23)
AVOINE SPONTANÉE	
GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ	
MILLET COMMUN	

^{*} Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard.

Pour un résultat optimal, appliquer l'herbicide Avenza B sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Toutefois, les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide Avenza B ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide Avenza B. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide Avenza B est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'herbicide Avenza B utilisé seul peut être appliqué une heure avant la pluie.

Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

DOSE

Appliquer la dose recommandée d'herbicide Avenza B dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare pour l'application terrestre et dans au moins 30 L d'eau à l'hectare pour l'application aérienne. Un adjuvant est intégré à Avenza B; aucun adjuvant ne doit être ajouté.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES	
BLÉ DE	FOLLE AVOINE	Herbicide	1200 mL/ha
PRINTEMPS,	SÉTAIRES VERTE ET GLAUQUE	Avenza B	(0,5 L/acre)
BLÉ D'HIVER,	ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ		
ORGE	AVOINE SPONTANÉE		
	GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ		
	MILLET COMMUN		

NOTES : Ne pas mélanger avec un autre adjuvant, un additif chimique ou un engrais qui n'est pas recommandé dans cette étiquette.

DIRECTIVES DE MÉLANGE PAR VOIE TERRESTRE :

- 1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
- 2. Verser l'herbicide Avenza B (EC) et poursuivre l'agitation jusqu'à ce que le mélange soit complet.
- 3. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
- 4. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
- 5. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
- 6. Pulvériser la suspension herbicide le jour même du mélange.
- 7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE:

- 1. Volume d'eau : 50 à 100 litres à l'hectare.
- 2. <u>Buses</u>: On recommande l'emploi de buses à jet éventail à préorifice de 80 ou 110°. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
- 3. Pression: Selon les recommandations du fabricant des buses.
- 4. Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR - APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE :

Nettoyage avant la pulvérisation :

 Avant d'utiliser l'herbicide Avenza B, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Nettoyage après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace d'herbicide Avenza B de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante :
 - 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent, puis les rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 - 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 - 3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Appliquer l'herbicide Avenza B dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou le conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Ne pas utiliser d'espacement entre les buses excédant 65 % de la longueur de la rampe.

ÉVITER toute dérive vers des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide Avenza B, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Avenza B et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

• S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Avenza B ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance:

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

010421

Code de l'étiquette: CN-33278-002-F

Remplace: CN-33278-001-F